



CONSEIL DU 5^{ème} ARRONDISSEMENT

PV Définitif – Séance du 2 décembre 2020

Le 2 décembre 2020 à 9h30, Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la maire le 26 novembre 2020, se sont réunis en Visio-conférence via le portail Starleaf.

COMPTE-RENDU

Mme Nadine GEORGEL invite les conseillers à s'installer, Mme Sophia POPOFF est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel.

Présents :

Nadine GEORGEL, Marie-Noëlle FRÉRY, Richard GLEIZAL, Marielle PERRIN, Pierre GAIDIOZ, Sophie HÉRITIER, Joanny MERLINC, Sandrine FRANCHET, Philippe-Henri CARRY, Bénédicte DRAILLARD, Nicolas HUSSON, Tristan DEBRAY, Sophia POPOFF, Yann CUCHERAT, Béatrice GAILLIOUT, Bertrand ARTIGNY, Carole SAMUEL, Jean-Dominique DURAND, Anne PROST Laurence BUFFLIER, Grégory CUILLERON

Absents excuses et dépôts de pouvoirs :

Marie DUARTE (pouvoir à Pierre GAIDIOZ)
Catherine GOUJON (pouvoir à Marielle PERRIN)
Myriam BENCHARAA (pouvoir à Jean-Dominique DURAND)

Le quorum étant atteint, Nadine GEORGEL déclare la séance ouverte.

Madame la maire, Nadine GEORGEL, remercie les services de la ville de Lyon, de la métropole et de l'état pour maintenir la continuité du service public en ces temps de confinement.

Elle remercie également les soignants et aidants mis à rude épreuve. Madame Bénédicte DRAILLARD détaillera en fin de conseil une initiative pour les soutenir.

Le conseil d'arrondissement soutient les commerçants vivant une période difficile. Une intervention de Sandrine FRANCHET détaillera les initiatives prises pour soutenir les commerçants du 5^{ème} arrondissement.

Elle exprime aussi son soutien à l'ensemble des citoyens qui vivent des temps difficiles avec cette épidémie.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 3 novembre 2020.

Madame la maire demande au conseil s'il souhaite formuler d'éventuelles remarques sur le compte-rendu puis le met au vote.

🗨️ **Prise de parole :**

Béatrice GAILLIOUT s'abstiendra avec son groupe politique car ils n'étaient pas présents lors du précédent conseil, celui-ci ne se tenant pas en visioconférence.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité.

Abstentions : Béatrice GAILLIOUT ; Laurence BUFFLIER ; Grégory CUILLERON.

Objet : Etat spécial du 5e arrondissement de Lyon – Exercice 2020 – Décision budgétaire modificative n° 2
Rapporteur : Nadine GEORGEL

Considérant le niveau d'engagement des crédits inscrits à l'état spécial en 2020, et eu égard aux nécessaires travaux de reprise et de remise en état du patrimoine transféré, il est proposé d'affecter 100 000 € en crédits d'investissement pour financer des travaux d'amélioration des équipements transférés.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

1235-Objet : Opération 05081001 - Attribution d'une subvention d'investissement de 40 000 euros à la MJC Ménival, sise 29 rue de Ménival à Lyon (5ème arrondissement) pour l'équipement des nouvelles salles d'activités et de la salle dite "hexagone" accueillant les arts du cirque, suite aux travaux de rénovation de la MJC - Approbation et autorisation de signature de la convention financière correspondante.
Rapporteur : Joanny MERLINC

La MJC Ménival, acteur structurant du 5ème arrondissement, offre de nombreuses activités sportives, culturelles et de loisirs, ainsi que des actions d'animation de la vie de quartier au bénéfice des habitants. Elle occupe un bâtiment mis à disposition par la ville de Lyon sur le quartier de Ménival d'une surface de 1 100 m², comprenant une salle de spectacle dédiée à l'activité de l'école de cirque.

Au fil des ans, il s'est avéré nécessaire d'améliorer la fonctionnalité et l'accessibilité des salles d'activités et de la salle de spectacle, en conséquence les travaux de rénovation au sein de la MJC Ménival, ont été programmés et portent sur :

- la création de salles d'activités supplémentaires et d'une cuisine pédagogique,
- le réaménagement de la grande salle dite « hexagone » pour les arts du cirque,
- la mise aux normes d'accessibilité, avec notamment la création d'un ascenseur.

Cette opération, dont le coût s'élève au total à 1 220 000 euros, apporte une réelle amélioration pour le fonctionnement de la MJC, en tenant compte également des prescriptions de la Fédération Française de Cirque.

Pour équiper ces nouvelles salles, dont la livraison sera effective en mars 2021, la MJC Ménival sollicite une subvention d'investissement de 40 000 euros auprès de la ville de Lyon.

🗨 Prises de parole :

Yann CUCHERAT remercie la maire et les services de la mairie pour avoir organisé le conseil d'arrondissement en visioconférence, comme il l'avait demandé la dernière fois.

Leur groupe votera favorablement cette délibération et rappelle que cette structure joue un rôle important pour le quartier. Cette école de cirque aide également à l'émergence de compagnies circassiennes. Malheureusement, cette école n'est pas assez grande pour accueillir toutes les activités, il y a un vrai risque qu'elle doive être délocalisée. Monsieur CUCHERAT espère voir émerger un projet collectif pour cette école de cirque sur la PPI de ce mandat, pour doter le quartier d'une salle de sport moderne, permettant le développement de cette activité à la frontière entre le sport et culture

Bertrand ARTIGNY va dans le sens de Yann CUCHERAT, c'est une école de renom sur l'arrondissement, qui accueille de nombreux jeunes. Il s'agit de faire valoir auprès de la métropole la qualité de cette école et l'intérêt de son atterrissage dans l'arrondissement. Aujourd'hui, la métropole a un projet d'école de cirque en cours, mais rien n'est arrêté.

Joanny MERLINC est fier qu'une école de cette envergure soit implantée depuis 1982 sur le territoire. A l'avenir, le projet de rénovation porté par la ville va permettre de poursuivre les activités amateurs. Quoi qu'il arrive, ces activités amateurs seront donc maintenues. Mais il y a clairement des impossibilités techniques pour poursuivre les activités professionnelles selon les normes de la Fédération Nationale de Cirque. Le projet de la métropole n'est pas encore arrêté, il y a encore une latitude pour faire des propositions et défendre les intérêts du territoire et de l'école de cirque. Mais, in fine, c'est bien l'intérêt de l'école de cirque professionnelle qui doit primer, sachant que de toutes façons les activités amateurs resteront à Ménival.

Nadine GEORGEL souligne que l'activité amateur peut être renforcée et davantage ancrée sur le territoire Battières et Ménival, qui en a bien besoin. A chaque fois que ce sera possible, il s'agit de pousser pour que les habitants et jeunes puissent bénéficier de cette infrastructure unique. Ainsi, elle a récemment émis l'idée d'un partenariat entre des jeunes du quartier, des artistes en résidence en lien avec les Nuits de Fourvière et l'école de cirque.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

1443-Objet : Recensement Rénové de la Population – Rémunération 2021 – Service des mairies d'arrondissement
Rapporteur : Nadine GEORGEL

Cette opération ayant été repoussée, cette délibération n'a désormais plus lieu d'être.

1490-Objet : Fixation des tarifs des redevances d'occupation temporaire du domaine public en lien avec l'exécution de travaux
Rapporteur : Marielle PERRIN

Toute occupation temporaire et sans emprise du domaine public en lien avec l'exécution de travaux sur le domaine privé est ainsi soumise à un permis de stationnement délivré, à titre précaire et révocable, par le Maire de Lyon et le paiement d'une redevance.

Cette délibération détermine le montant de la redevance en fonction du type d'occupation et de l'importance du chantier, en établissant une distinction entre les chantiers relevant d'un permis de construire et ceux induits par une déclaration préalable ou un permis de démolir. Pour chaque dossier, un droit fixe de 10 euros est appliqué.

Depuis cette délibération, les redevances attachées aux occupations temporaires du domaine public ont fait l'objet chaque année d'une augmentation par arrêté de monsieur le Maire.

Sur le budget prévisionnel de l'année 2020, la recette générée par ces redevances était estimée à 3 800 000 euros.

🗣 Prises de parole :

Béatrice GAILLIOUT précise que son groupe s'abstiendra de voter cette délibération. Il ne leur semble pas judicieux de pratiquer des augmentations de tarif cette année, au vu du contexte.

Yann CUCHERAT indique que son groupe votera contre l'augmentation, dans cette période difficile où le BTP est particulièrement touché.

Marielle PERRIN se dit consciente des problématiques du BTP pendant cette crise. Mais elle rappelle que le montant avait déjà été gelé à cause des élections et que la gratuité avait été accordée pendant le premier confinement.

Ces installations sur le domaine public sont extrêmement gênantes pour la population de l'arrondissement, comme au Point du Jour où les piétons doivent faire des détours sur la route.

Il est normal que les entreprises participent financièrement quand leurs installations occasionnent de telles gênes pour la population.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité.

Vote Contre : Yann CUCHERAT ; Jean-Dominique DURAND (détenteur du pouvoir de Myriam. BENCHARAA) ; Anne PROST.

Abstentions : Béatrice GAILLIOUT ; Laurence BUFFLIER ; Grégory CUILLERON.

1491-Objet : Adhésion de la ville de Lyon à l'office foncier solidaire (OFS) de la métropole de Lyon - Désignation de représentants par le conseil municipal
Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY

Cette délibération autorise la ville de Lyon à adhérer à l'Organisme Foncier solidaire en tant que membre droit.

La situation foncière lyonnaise est contrainte et tendue. Dans ce cadre, il est nécessaire que ville de Lyon cherche des outils et apporte des réponses alternatives pour reprendre la gestion de son sol au service de ses habitants.

L'article 164 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, a créé les organismes de fonciers solidaires (OFS) ayant pour objet d'acquérir et de gérer des terrains en vue de réaliser des logements à destination des ménages sous plafonds de ressources. Ces structures sans but lucratif et agréées par l'Etat restent propriétaires des terrains, bâtis ou non, et consentent au preneur, dans le cadre d'un bail de longue durée des droits réels en vue de la location ou de l'accession à la propriété des logements.

La mise en œuvre de ces organismes a été rendue effective par la création d'un nouveau type de bail de longue durée : le bail réel solidaire (BRS) à usage exclusif des OFS

Le BRS permet de dissocier le foncier du bâti, pour produire du logement durablement abordable, pour permettre l'accession à la propriété – en résidence principale, à des ménages sous plafond de ressources, qui n'ont pas la possibilité d'acheter du fait des prix du marché immobilier.

Ces organismes sans but lucratif ont pour objectif d'acquérir et de conserver du foncier, bâti ou non, dans une logique anti-spéculative pour produire du logement durablement abordable, en préservant l'accessibilité économique de ses logements, sur le très long terme, au fil des locations ou des reventes.

🗨️ **Prise de parole :**

Béatrice GAILLIOUT votera favorablement. Sous l'ancien mandat, David KIMELFELD avait largement œuvré pour la mise en place de cet organisme.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

1493-Objet : - Logement social - engagement triennal de la ville de Lyon pour la période 2020-2022, au titre de la loi SRU, modifiée par la loi du 18 janvier 2013 sur la mobilisation du foncier public en faveur du logement et le renforcement des obligations de production de logement social.

Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY

La ville de Lyon a obligation de réaliser des logements locatifs sociaux au titre de l'article 55 de la loi Solidarités et renouvellement urbains (SRU) du 13 décembre 2000 renforcée par la loi n° 2013-61 du 18 Janvier 2013, dite loi Duflot, dont le principal élément est le relèvement du taux minimal de logements locatifs sociaux de 20 à 25% pour les zones tendues.

La loi fixe comme objectif pour chaque période triennale la réalisation d'un pourcentage minimal de logement social calculé sur le déficit constaté :

Au 1^{er} janvier 2016, le nombre de logements sociaux s'élevait à 53 583 logements sociaux pour un taux SRU de 20,18%, soit un déficit de 12 805 logements sociaux à cette date. L'objectif réglementaire fixé par le Préfet était ainsi de 4 225 logements sur la période 2017-2019. Cependant, le conseil municipal par délibération en date du 20 décembre 2017 s'est engagé à réaliser 4800 logements, soit 1600 logements par an.

Cette deuxième période triennale 2017-2019, qui s'est achevée fin 2019, a fait l'objet d'un bilan quantitatif mais aussi pour la première fois qualitatif.

Le bilan quantitatif fait apparaître l'évolution du nombre de logements sociaux comptabilisés entre l'inventaire au 1^{er} janvier 2017 et l'inventaire au 1^{er} janvier 2019, en tenant compte de logements financés dans cette période et non décomptés à l'inventaire SRU et retranchant ceux déjà décomptés au titre de la précédente période triennale.

Ainsi, sur l'objectif triennal de 4 800 logements fixé par la ville, 4 976 logements peuvent être décomptés sur la période 2017-2019, soit un taux de réalisation de 118% de l'objectif réglementaire. La ville de Lyon dépasse donc pour la deuxième période consécutive les objectifs fixés par l'Etat.

Au vu de ces éléments, la ville de Lyon, ayant atteint son objectif quantitatif et la part de PLAI imposée, n'est pas considérée par le Préfet comme carencée au titre de la loi SRU.

Entre 2001 et 2019, le parc de logements sociaux sur le territoire de la ville de Lyon a augmenté de 17 105 logements sociaux SRU. Le taux SRU est ainsi passé de 17,72% au 1^{er} janvier 2001 à 21,55% au 1^{er} janvier 2019, soit 58 514 logements.

Pour 2020-2022, l'objectif triennal s'approche de l'engagement actuel pour la ville de Lyon puisque, réaliser 50% du déficit (soit 9 353 logements manquants pour atteindre 25%), représente un engagement de 4 677 logements. La ville de Lyon s'engage à minima sur l'objectif théorique fixé par la loi, soit 4 677 logements sur la période 2020-2022, soit 1159 logements par an.

Sur cette période, les objectifs qualitatifs sont reconduits sur la production chiffrée de 1 559 logements par an, la ville de Lyon devra donc produire a minima 30% de PLAI et 30% maximum de PLS.

A partir des indicateurs de croissance des résidences principales et des logements sociaux sur les années 2001-2019, des opérations d'urbanisme lancées et à venir et de l'attractivité du territoire de la ville de Lyon, il est proposé un engagement triennal fixant un objectif de 2 000 logements sociaux par an pour la période 2020-2022, soit un total de 6 000 logements. Dans la continuité des efforts de la Ville, ce nouvel engagement triennal permettra de répondre à la demande croissante de logements (près de 30 000 demandeurs pour l'année 2019), la tension pour l'accès au logement des plus défavorisés ne faiblissant pas, malgré la production élevée de ces dernières années. Au 31 décembre 2019, la pression de la demande s'élevait en moyenne sur la ville de Lyon à 9,6 demandes pour une offre (données de l'association du fichier commun du Rhône).

🗨 Prises de parole :

Béatrice GALLIOUT indique que son groupe votera très favorablement à cette délibération. Elle rappelle que la loi SRU votée en 2013 indiquait un objectif de 20% de logement social et que la ville de Lyon est à 21%, donc au-dessus de l'objectif initial. Depuis, le pourcentage de la loi SRU est passé à 25 %.

Concernant le 5^{ème} arrondissement, Mme GAILLIOUT entend toujours ce chiffre de 15%. Elle souhaiterait connaître le chiffre récent, car elle pense que l'arrondissement est désormais au-dessus de ce chiffre. Le 5^{ème} est un arrondissement, où, notamment dans le Vieux Lyon, très peu de nouvelles constructions sont possibles (même si PROMOVAL est en train de faire construire dans la rue de la Quarantaine actuellement). Pourtant, le logement social de qualité est quand même très présent avec des rénovations de certains appartements du Vieux Lyon. Dans le quartier du Point du jour, les constructions sont de plus en plus nombreuses. Elle souligne au passage qu'il faut faciliter les choses pour ces

entreprises (notamment ne pas leur faire payer actuellement leurs emplacements pour travaux) pour leur permettre de construire dans les meilleures conditions.

Marie-Noëlle FRERY précise que le service habitat est venu rendre visite à la mairie du 5^{ème} arrondissement il y a quelques semaines et le chiffres du logement social sur le 5^{ème} est bien toujours de 15% en décembre 2019. Elle espère qu'il y aura eu des progrès en 2020 avec les nouvelles constructions, à vérifier. Les chiffres sortiront au premier trimestre de l'année 2021.

Nadine GEORGEL rajoute que son équipe fera un retour sur ces chiffres actualisés dès qu'ils en auront l'information. En tous les cas, le 5^{ème} reste bien en deçà de l'objectif fixé de 25 %. Elle en profite pour remercier les élus de cette nouvelle équipe qui ont très rapidement pris contact avec les promoteurs immobiliers pour négocier une part plus importante de logements sociaux dans ces nouvelles constructions.

Ce sont des initiatives qui vont dans le sens d'une augmentation de ce pourcentage de logements sociaux, avec des critères de qualité.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

1507-Objet : Evolution du dispositif de stationnement sur voirie adapté pour les professionnels mobiles (code NAF 3312Z)

Rapporteur : Marielle PERRIN

Le stationnement constitue un levier essentiel au service des politiques de mobilité et d'aménagement urbain. Il permet un meilleur partage de l'espace public et ainsi de renforcer le dynamisme et l'attractivité de la ville.

Il est important de favoriser l'accès des professionnels mobiles intervenant en urgence pour des réparations auprès des activités ou habitants lyonnais.

Il est proposé de faire évoluer le fonctionnement du dispositif actuel pour les professionnels mobiles, en mettant à jour la liste des métiers entrant dans la catégorie des professionnels de dépannage urgent.

Celle-ci est simplement pour prendre en compte une activité qui répond aux objectifs du dispositif : 3312Z - réparation de machines et équipements mécaniques.

Il est proposé d'abroger la liste des métiers puis d'approuver de nouveau les tarifs à l'identique ainsi que la liste actualisée des métiers ouvrant droit au dispositif.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

1523-Objet : Approbation et autorisation de signature d'avenants aux conventions d'occupation à titre gratuit du domaine public ou privé de la ville de Lyon au profit des Maisons des Jeunes et de la Culture, des Centres Sociaux et des Maisons de l'Enfance de Lyon

Rapporteur : Richard GLEIZAL

Par délibérations n° 2015/823 et n° 2105/795 du 19 janvier 2015, n° 2017/3541 du 18 décembre 2017, le conseil municipal a approuvé les nouvelles conventions de mise à

disposition de locaux entre la ville de Lyon et les Centres sociaux, les Maisons des Jeunes et de la Culture et les Maisons de l'enfance de Lyon pour leur permettre de développer leurs projets associatifs d'intérêt général en direction des habitants de Lyon, concrétisant ainsi le renouvellement d'un partenariat avec un réseau associatif contribuant au renforcement des liens de solidarité et de cohésion sociale, notamment dans les quartiers prioritaires d'intervention de la politique de la ville.

Ces conventions précisent la répartition des responsabilités entre la ville de Lyon, propriétaire ou locataire, et les associations occupantes des locaux relevant du domaine public ou privé, ainsi que le mode de gestion des fluides, le régime des travaux, les règles de sécurité et d'assurance.

Ces conventions pluriannuelles de mise à disposition de locaux à titre gratuit au bénéfice des associations arrivant à échéance au 31 décembre 2020, il est proposé de poursuivre le soutien de la ville de Lyon à ces associations en prolongeant ces conventions de mise à disposition par un avenant d'une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

1524-Objet : Approbation et autorisation de signature d'avenants aux conventions-cadres avec les MJC, les Centres sociaux, les Maisons de l'enfance ainsi que différentes associations d'éducation populaire, la Fédération des centres sociaux du Rhône, le Réseau Rhône Ain Saône des MJC-Union territoriale des MJC-MPT et le Comité local des MJC de Lyon
Rapporteur : Richard GLEIZAL

Les 12 maisons des jeunes et de la culture de Lyon mènent aux côtés de la ville de Lyon une action fondamentale au plus près des citoyens, autour de l'éducation, de l'accès à la culture et à la citoyenneté pour tous, en particulier en direction de la jeunesse.

De par la diversité des activités proposées notamment dans les domaines de l'enfance, de la culture, du sport, les MJC touchent un large public, de toutes les générations tout en restant attentives aux besoins des plus fragiles. Ce sont aussi des lieux de participation et de démocratie locale qui favorisent la prise de parole et de responsabilité des habitants.

Comme associations de loisirs éducatifs, les 8 maisons de l'enfance et l'entraide Pierre Valdo proposent une offre d'accueil de grande qualité au service des enfants et des familles, notamment des établissements d'accueil du jeune enfant, des lieux d'accueil enfants parents (LAEP) des accueils de loisirs pour les enfants et les adolescents, des ateliers périscolaires.

Elles inscrivent leurs projets en complémentarité et en cohérence avec le Projet éducatif territorial (PEdT) de Lyon et développent de nombreux partenariats avec les acteurs du quartier sur lequel elles interviennent contribuant ainsi à l'animation de la vie sociale locale.

Pour la ville de Lyon, les maisons de l'enfance et l'entraide Pierre Valdo constituent, à l'instar des centres sociaux et des maisons des jeunes et de la culture, des lieux ressources pour le développement des individus, le renforcement de leur capacité d'agir de façon individuelle ou collective et l'accès à la citoyenneté.

Les conventions-cadres constituent le cadre de référence pour la mise en œuvre du partenariat entre la ville de Lyon et ces associations en définissant les objectifs que chaque

association s'engage à remplir sur la durée du conventionnement et en s'inscrivant dans plusieurs dispositifs contractuels qui engagent la ville de Lyon :

- Le contrat de ville 2015/2022 de l'agglomération lyonnaise et la Convention territoriale de Lyon ;
- Le contrat enfance jeunesse signé avec la CAF du Rhône ;
- Le projet éducatif territorial (PEdT) de Lyon. ;
- Le contrat local de santé ;
- La stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de Lyon.

L'ensemble des conventions arrive à échéance au 31 décembre 2020.

Un délai supplémentaire est nécessaire pour préparer cette échéance dans de bonnes conditions, dans le contexte actuel de la crise sanitaire.

L'implication remarquable des associations d'éducation populaire aux côtés de la ville de Lyon pour la gestion de la crise sanitaire doit à ce propos être soulignée.

Afin de conduire l'ensemble des travaux préparatoires et d'engager une démarche de concertation respectueuse de la vie associative tout en assurant la continuité des projets en cours, il est donc proposé d'approuver la prolongation des conventions-cadres pour une durée d'un an et la signature d'avenants portant l'échéance des conventions actuelles au 31 décembre 2021 avec chacune de 39 associations concernées.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

⊕ **Départ de Mme Anne PROST à 10:37.**

Anne PROST (pouvoir à Yann CUCHERAT)

1530-Objet : Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un local du domaine public à titre gratuit, situé 231 avenue Barthélémy Buyer à Lyon (9ème arrondissement) au profit du Centre Social de Champvert - Ensemble Immobilier n° 05014
Rapporteur : Richard GLEIZAL

Le centre social de Champvert, dont le siège social est situé 204 avenue Barthélemy Buyer à Lyon (9^{ème} arrondissement) est une association de proximité qui a pour but d'étudier et de réaliser un ensemble de projets à caractère social et culturel au profit des habitants et des familles prioritairement du quartier de Champvert. L'association est un espace de rencontres et d'échanges qui développe un lieu d'activité et de ressources. Elle se donne pour principale mission de combattre l'exclusion et les difficultés sociales sous toutes leurs formes.

La ville de Lyon et le centre social de Champvert ont signé le 17 février 2015 une convention-cadre pluriannuelle qui fixe leurs engagements respectifs. Dans ce cadre, le centre social de Champvert organise notamment les accueils de loisirs périscolaires, au titre du projet éducatif de territoire (PEDT) de Lyon, dans les écoles élémentaire et maternelle Berlioz, Champvert Ouest et de l'école maternelle Truffaut. Cette association étant fortement implantée dans les quartiers de Champvert et de la rue Sœur Janin (situés dans les 5^{ème} et 9^{ème} arrondissements), l'organisation des activités périscolaires s'inscrit dans la continuité des actions du centre social auprès des familles et de leurs enfants.

Pour lui permettre de développer son projet, le centre social de Champvert avait sollicité auprès de la ville de Lyon la mise à disposition de locaux actuellement vacants au sein de l'école Champvert Ouest, d'une surface de 476 m² environ sur deux niveaux, et dont la ville de Lyon est propriétaire, relevant de son domaine public, situés 231 avenue Barthélémy Buyer à Lyon (5^{ème} arrondissement). Cette mise à disposition complémentaire, qui permet au centre social la mise en œuvre de nouvelles activités périscolaires, est consentie par convention jointe au présent rapport à compter de sa date de signature et jusqu'au 31 juillet 2021.

Pour information, la valeur locative annuelle est estimée à 36 665 euros/an.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

1533-Objet : Programmation au titre de l'exercice 2020 dans le cadre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2022 de l'agglomération lyonnaise - Cofinancement des postes des missions territoriales et des actions d'ingénierie sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Lyon - Autorisation du Maire pour solliciter une recette de l'ANCT à hauteur de 170 000 euros au titre du fonds "Quartiers solidaires" - Autorisation de solliciter auprès de l'Etat une subvention de 43 500 euros au titre de l'année 2020 pour le dispositif ville vie Vacances
Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY

A l'occasion de la séance du conseil municipal du 28 septembre dernier, vous avez approuvé la délibération n° 2020/209 sur les demandes de cofinancement auprès de l'Etat (CGET) pour les postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Lyon.

Le dispositif de mise en œuvre opérationnelle est notamment composé des équipes territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale. Ces équipes sont constituées de directeurs ou chefs de projet, salariés de la métropole de Lyon, ainsi que de chargés de mission salariés de la ville de Lyon. Elles ont pour mission de mettre en œuvre les projets de territoire des quartiers inscrits dans la géographie prioritaire du contrat de ville 2015/2022 de Lyon.

Il s'agit désormais de compléter le montage financier pour l'année 2020 avec les participations financières de l'ANRU et de la métropole de Lyon qui font parallèlement l'objet d'une délibération du conseil de métropole. IL est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 94 246 euros à la métropole de Lyon, à titre de participation de la ville de Lyon aux coûts des postes des agents de la métropole.

Par ailleurs, en réponse aux conséquences de la crise sanitaire et sociale, le Ministère en charge de la ville a décidé de créer un fonds d'urgence pour financer des actions de solidarités mises en œuvre dans les QPV, notamment pour les associations de proximité. L'Etat a choisi de confier aux communes volontaires la gestion de fonds « quartiers solidaires » afin de financer les acteurs associatifs dans les QPV qui œuvrent au quotidien pour proposer aux habitants des actions sur les thématiques suivantes :

D'autre part, le dispositif national « ville Vie Vacances » (VVV) permet d'apporter une participation financière aux associations organisant, pendant les congés scolaires, des activités socio-éducatives pour les jeunes âgés de 11 à 16 ans, en situation de rupture ou

d'échec scolaire, en difficulté d'insertion sociale ou susceptibles d'entrer dans des comportements incivils. L'objectif est de les inscrire dans une démarche de projet, d'encourager leurs initiatives et de favoriser leur engagement.

Ce dispositif vient en complément de la programmation des chantiers jeunes. Dans le cadre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise, l'Etat a confié la gestion du dispositif VVV à la ville de Lyon, en contrepartie d'une subvention d'un montant de 43 500 euros en 2020, inscrite en recettes au budget de la ville de Lyon.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

1591-Objet : Garantie sollicitée à hauteur de 100% par la SACVL pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 324 664,00 euros relatifs à une opération d'acquisition de 9 logements (5 logements PLUS et 4 logements PLAI) situés 13, rue des Trois-Maries à Lyon 5e
Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY

La SACVL - 36, quai Fulchiron à Lyon (69005) - a sollicité la garantie de la ville de Lyon à hauteur de 100 % pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 324 664,00 € contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ces emprunts sont destinés à financer une opération d'acquisition de 9 logements (5 logements PLUS et 4 logements PLAI) par bail emphytéotique conclu avec la métropole de Lyon situés 13, rue des Trois-Maries à Lyon 5^e.

En contrepartie de la garantie d'emprunt, la SACVL s'engage à réserver à la ville de Lyon, 20 % des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie, soit un maximum de 52 ans. Il est rappelé que la surface totale habitable prévisionnelle de cette opération est de 333,40 m².

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

1595-Objet : Garantie sollicitée à hauteur de 100% par la SAHLMAS pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 3 312 016,00 euros relatifs à une opération d'extension et de réhabilitation d'un EHPAD situé 94, rue Pierre Valdo à Lyon 5e
Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY

La SAHLMAS a sollicité la garantie de la ville de Lyon à hauteur de 100 % pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 3 312 016,00 € à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ces emprunts sont destinés à financer une opération d'extension et de réhabilitation d'un EHPAD situé 94, rue Pierre Valdo à Lyon 5^e.

 **Prise de parole :**

Béatrice GAILLIOUT votera très favorablement et remercie la direction et les agents de l'établissement de l'Etoile du jour qui ont travaillé dans des conditions très difficiles pour assurer la continuité du service auprès des personnes âgées.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

✚ QUESTION ORALE : les vergers urbains

Laurence BUFFLIER interroge Madame la maire sur la question des vergers urbains.

La nouvelle majorité a inauguré la semaine dernière le premier verger urbain de Lyon dans le 8^{ème} arrondissement et, d'après la presse, elle projette d'en créer un par arrondissement, rue du Commandant Charcot pour le 5^{ème}. Son groupe salue cette volonté mais tient toutefois à rappeler qu'il existe déjà deux vergers urbains dans l'arrondissement :

- Le verger de la montée du Télégraphe, à Saint-Just, planté il y a 5 ans à la demande de l'association Jardingues, qui l'anime désormais. Son équipe avait fait également réaliser par le service de la Direction des espaces verts, des grumes dans le bois d'abattage de la Ville, pour équiper ce petit verger de bancs.
- le verger partagé Jeun'et Pousse, rue Jeunet, à destination des enfants et familles du Point du Jour animé par le Centre social et culturel et subventionné chaque année par la ville de Lyon.

Aussi, serait-il bien, avant tout effet d'annonce, de connaître l'existant réalisé par les équipes précédentes. Son groupe n'a pas attendu EELV pour booster la nature en ville et s'inscrire dans une démarche écologique. La Direction des espaces verts n'est-elle pas certifiée Iso 14001 depuis 2002 ?

✚ REPONSE ORALE

Philippe-Henri CARRY répond à Laurence BUFFLIER que ce nouveau verger contiguë à l'école des gémeaux rue du Commandant Charcot complétera le jardin associatif Jeun'et Pousse géré par le Centre social du Point du Jour.

Concernant le verger de rue initié par l'association Jardingues, Montée du télégraphe, aménagé en lien avec la direction des Espaces Verts, toute plantation contribue au bien-être. Il y a une différence entre jardin de rue et jardins urbains car les jardins de rue sont le long des voies de circulation et les jardins urbains dans un espace clos. Le 5^{ème} est l'arrondissement le plus vert de Lyon, que cette équipe entend continuer à embellir, justement parce que certains quartiers manquent encore cruellement de verdure.

Pour une capacité d'environ 28 arbres et 52 arbustes, au minimum sur 800 m², ce verger citoyen créera du lien social au moment où la crise sanitaire appelle à mettre en œuvre les moyens d'une résilience nécessaire que la nature contribue à apporter aux concitoyen.nes. Précisément, ce projet de sensibilisation à l'environnement a lieu dans un arrondissement dont le patrimoine naturel fait partie intégrante de son identité et améliore le cadre de vie des gens qui en ont besoin. Ce verger sera à deux pas de l'Ecole des Gémeaux et de nombreux enfants pourront appréhender la notion d'écosystème et en étudier les bienfaits,

tout comme les habitants et les associations pourront participer à sa gestion et à sa cueillette alimentaire.

Philippe-Henri CARRY ajoute qu'il faut effectivement bien souligner le rôle et le travail important du Service des Espaces Verts de la ville dans la réalisation de ces vergers.

Nicolas HUSSON complète l'intervention en indiquant que ce projet s'insère plus globalement dans un plan de végétalisation massif de la Ville, en la rendant accessible aux habitants pour recréer du lien social et du lien avec la nature où chacun sera amené à contribuer. Ce vaste plan a également pour objet d'inciter les habitants à s'engager vers une alimentation plus saine et de proximité. A ce titre, on peut citer que ce programme a été développé avec deux associations. La première est le CRBA (Centre de Ressources en Botanique Appliquée)(le Centre en Recherche de Mécanique Appliquée) visant à sélectionner des espèces anciennes qui sont emblématiques de la végétalisation de Lyon telle qu'elle était auparavant pour sélectionner des espèces comestibles anciennes. Par exemple, on peut citer les cerises burlats, créés par Monsieur BURLAT au 19^{ème} siècle ou encore les poires William qui étaient très cultivées à Lyon à la même époque. La deuxième association est Artopologia qui travaille beaucoup sur ces questions du lien social et du lien à la terre.

Il s'agit des prémices, on est tout au début d'un projet plus ambitieux de végétalisation de la ville.

Le verger rue Commandant Charcot sera inauguré, si les conditions sanitaires le permettent, au mois de janvier.

🚧 QUESTION ORALE : collecte d'ordures ménagères Montée des Epies

Laurence BUFFLIER interroge Madame la maire sur la montée des Epies

Des élus du 5e se sont rendus montée des Epies à la rencontre des habitants pour évoquer les difficultés de collecte des ordures ménagères et des bacs jaunes.

Ce problème n'est pas nouveau et l'ancienne équipe n'a pas ménagé ses efforts pour trouver une solution. Il y a deux ans, le conteneur à disposition des habitants de la rue Caillat et des Epies a été volé. Les sacs étaient alors déposés sur les trottoirs par les habitants et systématiquement éventrés par les chiens du quartier ou les véhicules qui roulaient dessus. En parallèle, l'agent, qui chaque matin, descendait les bacs rue Saint-Georges pour la collecte, est décédé. Le travail de son remplaçant était loin d'être de la même qualité et le responsable du service collecte est intervenu à plusieurs reprises. En vain.

L'équipe municipale a alors demandé un diagnostic au service collecte de la métropole afin de trouver une solution à ce problème d'insalubrité. Tous les habitants ont été audités (quels immeubles disposaient de bacs gris, de bacs jaunes, comment s'organiser pour ne plus avoir de dépôts de sacs à même le sol... ?).

Après analyse, il a été convenu de créer un point de collecte commun à tous les habitants des Epies et de la rue Caillat. Le service voirie a été sollicité pour créer un espace de regroupement des bacs et une aire de retournement pour le passage d'une micro benne. Le dossier a été soumis à l'ABF. Le temps de recevoir son approbation, les travaux ont enfin été réalisés à la fin du précédent mandat.

Le nouveau système de collecte devrait logiquement fonctionner.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

🚦 REPONSE ORALE

Pierre GAIDIOZ répond qu'il partage l'intérêt porté à cette montée pleine de charme et son inquiétude sur la gestion problématique de la collecte de bacs. Il est tout à fait conscient du travail effectué par l'ancienne équipe.

Il rajoute aux problèmes cités par Laurence BUFFLIER la question des conditions de travail des agents de la métropole pour la collecte qui est à améliorer car la pente est très raide et les bacs parfois très lourds, c'est très pénible et parfois dangereux pour les agents.

Malheureusement, les solutions via la micro-benne ainsi que l'air de retournement n'ont pas été possibles, car la pente est tellement importante qu'il y avait un réel danger de faire circuler la micro-benne et de lui faire faire un demi-tour. Les services ont été obligés de changer de projet. Il aurait fallu en informer les habitants mais le premier confinement assez drastique n'a pas permis la concertation avec les riverains, puis les services ont attendu les élections et la mise en place de la nouvelle équipe.

Concernant les points de regroupement, il y en a deux : l'un en bas de la rue Caillat et l'autre plus bas rue des Épies. On a constaté que les plots mis en place pour délimiter ces zones de regroupement n'avaient pas été suffisamment bien compris par les riverains (notamment le 5^{ème} plot). Certains s'interrogeaient sur la signification de ces plots, et il a fallu prendre en compte leurs inquiétudes. On a cherché et proposé de nouvelles solutions, mais elles nécessitent l'approbation de différents services (collecte des bacs, voirie, ABF...). Dans l'immédiat, un courrier va être adressé aux riverains pour qu'ils soient informés des nouveaux projets. Les habitants qui voudront discuter des nouvelles solutions envisagées seront reçus. L'équipe en place sera très attentive aux remontées et idées des citoyens. Ils espèrent mettre en place le nouveau mode de collecte en janvier.

🚦 QUESTION ORALE : la piétonisation de la rue Vernay

Béatrice GAILLIOUT interroge Madame la maire sur la piétonisation de la rue Vernay.

Son groupe souhaite savoir, sans remettre en cause l'aspect sécurité devant l'école Gerson, de quelle manière les habitants, associations et commerçants ont été concertés pour décider de la fermeture totale de la rue François Vernay ?

Plusieurs difficultés sont pointées, à savoir :

- l'impossibilité d'accéder au parking Saint-Jean pour les habitants qui arrivent par le pont la feuillée ;
- la suppression de 17 places de stationnement sans aucune concertation ;
- l'accès complexe au récupérateur de verre pour l'entreprise qui collecte ;
- les stationnements anarchiques des véhicules des parents venant déposer ou chercher leurs enfants (dans cette école, nombre de familles ne résident pas dans le quartier, ni dans Lyon pour certaines).

Elle souhaite que soit laissé libre l'accès de la rue en dehors des temps d'entrée et de sortie de l'école et pendant les vacances scolaires.

🚦 REPONSE ORALE

Marielle PERRIN répond que ce projet « rue aux enfants » de piétonisation et de sécurisation des abords d'école est porté par la ville de Lyon et concerne tous les arrondissements. L'équipe en place soutient fortement cette initiative dans le 5^{ème} arrondissement car la sécurité des enfants est pour eux un enjeu majeur. Ils souhaitent apaiser les abords des écoles pour créer des lieux agréables où les familles ont plaisir à se retrouver et ainsi recréer du lien entre les habitants.

Lorsque cela était possible, il est proposé une piétonisation pérenne, c'est le cas d'une partie de la rue François Vernay. La ville de Lyon a décidé de ne pas instaurer aujourd'hui de piétonisations temporaires car cela pose des problèmes de ressources humaines.

Ils sont conscients que cette piétonisation change les habitudes du quartier.

Les études réalisées prenaient bien en compte la question de l'accès au parking Saint-Jean et de la collecte de verre.

L'accès au parking Saint-Jean est possible en passant par le pont Maréchal Juin, soit un détour de 500 mètres. Ils n'ont pas sur place observé de problème avec la collecte du verre, le camion passait correctement lors de la visite de terrain.

Concernant la suppression de places de stationnements, il a été créé de nouvelles places de stationnement pour d'autres modes de transport que la voiture répondant à de fortes demandes dans l'arrondissement : il a été créé 14 places de stationnements pour véhicules 2 roues motorisées, 36 places de stationnement vélos et 2 aires de stationnement pour trottinettes. Ce sont des stationnements pour la mobilité douce d'aujourd'hui et de demain. Madame Bénédicte DRAILLARD est allée lundi après-midi faire un reportage photo des emplacements vélos, ils étaient utilisés à 50%. Cette fréquentation est une fréquentation à minima car tous les bars et restaurants sont encore fermés, les touristes absents et nombreux étudiants sont rentrés chez eux. La création de ces nombreuses places de stationnement mode doux correspond donc à un vrai besoin terrain.

Madame Marielle PERRIN précise qu'elle n'oublie pas que ces nouveaux modes de déplacement ne peuvent convenir à toute la population et se montre vigilante sur la suppression des places de stationnement dans des quartiers tendus comme Saint-Paul. Elle comptabilise toutes les places de stationnement supprimées pendant le mandat ainsi que la raison.

Lorsque des travaux de voirie sont effectués, les services de la métropole appliquent les nouvelles obligations de la Loi d'orientation des mobilités (ou loi LOM), ce qui a été effectué effectivement sans concertation dans les rues adjacentes à la rue Vernay. Il s'agit notamment de créer le dégagement de 5 mètres pour avoir une meilleure visibilité des piétons et notamment des enfants: c'est un enjeu majeur pour la sécurité de tous les piétons comme des automobilistes. C'est le cas pour la rue Vernay ou dans le cadre de la loi LOM 4 places de stationnement ont été supprimées : rue de l'Angile, rue Carrand, et 2 places rue François Vernay.

Effectivement, les classes chant de Gerson font venir des enfants de divers quartiers, mais ils comptent sur des changements de comportement pour réduire le nombre de parents emmenant leurs enfants à l'école en voiture. Lorsque Philippe-Henri CARRY a présenté ce projet au conseil d'école de l'école Gerson, l'accueil a été très favorable tant de la part des parents d'élèves que de la part de l'équipe enseignante. Tous les commerçants auxquels le projet avait été soumis avant travaux ont eu le même retour enthousiaste.

Pour information, Monsieur Tristan DEBRAY, conseiller délégué à la ville des enfants et conseiller d'arrondissement du 5^{ème}, ici présent, est désormais en charge du projet de « rues

des enfants » et coordonne la piétonisation et la sécurisation des écoles et des crèches pour la ville de Lyon, en partenariat avec la métropole de Lyon. Il sera attentif à la question de la concertation.

Madame Béatrice GAILLIOUT rajoute qu'effectivement un espace de stationnement avait été supprimé pour laisser place à un stationnement pour les motos, c'était aussi une demande des parents. Elle relaie les plaintes entendues et souhaitent avoir un peu plus d'éléments.

Philippe-Henri CARRY précise que le quartier Saint-Paul est un quartier de confluence de différents modes de transports en commun, aussi bien en train qu'en bus. Beaucoup d'usagers, lorsqu'ils quittent les transports en commun, prennent leurs vélos personnels afin de relier leur destination finale. La gare a un grand parking à vélo personnel mais il n'a jamais été suffisant. Les arceaux supplémentaires de vélo dans le quartier Saint-Paul sont nécessaires. Saint-Paul deviendra le quartier des vélos, et grâce à la piétonisation, le quartier des enfants. Il en a longuement parlé avec des commerçants et des habitants. Le choix de la rue Vernay est venu du fait que cette rue était facile à piétonner. On souligne que le Vieux-Lyon est déjà un quartier piéton. L'entrée du parking Saint-Jean au niveau de la place Saint-Paul est par contre moins aisé, mais pour le reste, il est apparu tout à fait possible de piétonner la rue.

Monsieur Bertrand ARTIGNY rajoute que ce projet permet une continuité piétonne et modes doux entre à la fois le quartier sauvegardé et la gare Saint-Paul. Cet espace apaisé sera très apprécié par les parents et les enfants des écoles mais aussi par les lyonnais et les extras lyonnais qui viendront de la périphérie.

✚ INTERVENTION de Monsieur Tristan DEBRAY : la ville des enfants

Le 20 novembre dernier, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant a soufflé sa 31^e bougie. Pourtant, bien que la France ait ratifié cette Convention il y a trente ans, le 7 août 1990, les droits de l'Enfant ne sont pas toujours respectés dans notre pays.

Mes collègues de Lyon en Commun et moi-même tenons à rappeler que, si des progrès ont été accomplis ces trente dernières années, beaucoup reste à faire.

Selon l'Unicef, un enfant sur cinq vit actuellement sous le seuil de pauvreté en France, soit près de 3 millions d'enfants en situation de pauvreté.

Selon le Ministère de la Santé et des Solidarités, en 2018, plus de 52 000 enfants ont été victimes de violences, mauvais traitements ou abandons. Selon une enquête Ipsos de 2019, chaque année 130 000 filles et 35 000 garçons subissent des viols et tentatives de viols.

Selon la CIMADE, en 2019, 136 familles (dont 279 enfants) ont été enfermées en rétention en métropole. Plus de 150 enfants ont aussi été privés de liberté en zone d'attente.

En plus des besoins structurels et des carences de l'Etat, dont les exemples cités sont loin de constituer une liste exhaustive, la crise sanitaire actuelle a eu et continue à avoir des conséquences dramatiques sur les enfants. Permettez-moi d'en citer trois :

La maltraitance envers les enfants qui s'accroît ces derniers mois. Voici un chiffre pour illustrer cela : les appels au numéro dédié à l'Enfance en danger, le 119, ont été en hausse de plus de 89% en avril 2020 par rapport à avril 2019. Les professionnels de la protection de l'enfance se préparent à la découverte de situations extrêmement difficiles dans les mois à venir avec des conséquences sur le long terme sur le développement des enfants.

Le décrochage scolaire, lui aussi, s'accroît, avec une hausse des écarts entre les élèves et de ce fait un creusement des inégalités.

Les troubles psychiques chez les enfants semblent également en forte augmentation. Dans certains hôpitaux, les hospitalisations en pédiatrie pour raisons psychiatriques sont en hausse de 50 % depuis le mois d'août, par rapport à la même période en 2019.

Nos deux groupes politiques de la majorité partagent la même inquiétude et veillent à mener une politique de l'enfance bienveillante, solidaire et écologique. En cette période de crise sanitaire, nous sommes particulièrement vigilants à la situation des enfants.

Une société se juge d'abord à la place qu'elle accorde à ses enfants. Par nos actions concrètes et dans le respect de la Convention internationale des droits de l'enfant, en période de tempête comme lorsque l'embellie viendra, faisons de notre arrondissement et de toute notre ville, « une ville amie des enfants ».

INTERVENTION de Madame Bénédicte DRAILLARD : opération plantes/dessins pour les aînés

En cette année si spéciale, la question des fêtes de fin d'année pour les personnes âgées est une question angoissante pour beaucoup d'entre elles.

Comment leur manifester aux personnes âgées notre proximité en ces temps si difficiles alors que les rassemblements ne sont pas autorisés ? Une idée s'est fait jour. Pourquoi ne pas passer par ceux qui les accompagnent au quotidien : les auxiliaires de vie à domicile, le personnel des maisons de retraite, les associations de seniors et les centres sociaux et culturels.

C'est ce que, exceptionnellement, nous avons choisi de faire en cette fin d'année 2020. Ainsi, nous allons offrir une plante dans un joli cache pot à plus de 1000 aînés ainsi qu'au même nombre de personnes qui les accompagnent pour les remercier de leur dévouement hors du commun: aides à domicile trop souvent oubliées, personnel des Ehpad, résidence autonomes et hôpitaux gériatriques.

Toutes les associations d'aide à domicile sont d'accord pour travailler en partenariat avec nous. Pourquoi avoir choisi une plante d'intérieur acheté aux fleuristes du cinquième et non un panier gourmand ? C'est un cadeau qui ne se déguste pas en 5 minutes, mais qui perdure dans le temps. C'est aussi une bouffée d'oxygène, une petite touche de beauté, de nature au cœur de l'hiver. Savez-vous que selon des études très sérieuses les plantes, non seulement, purifient et humidifient l'atmosphère, mais aussi elles apaisent et redonnent le sourire.

Nous avons choisi de faire appel aux 10 fleuristes de l'arrondissement pour acheter ces petites plantes d'intérieur. Pour le financement, il y aura un financement spécial de la MA5 et nous avons aussi fait appel à la fondation Saint Irénée.

Par ailleurs, nous nous sommes dits qu'une chose qui faisait le plus plaisir aux résidents des EPHAD, c'est un lien intergénérationnel avec les enfants. Il existe déjà des parrainages un peu informels entre certains EHPAD et certaines écoles maternelles et élémentaires.

Nous avons voulu structurer ce parrainage, il a donc été proposé à toutes les écoles élémentaires et maternelles aussi bien publiques que privées de l'arrondissement de parrainer spécifiquement un EHPAD, un hôpital gériatrique ou une résidence autonomie pour offrir des dessins de fêtes avec de la couleur, remplis de joie et de vie.

Le plus beau des dessins sera choisi pour faire la carte de vœux 2021 de la MA5.

🚩 INTERVENTION de Madame Sandrine FRANCHET : le calendrier de l'avent des commerçants et artisans du Vieux-Lyon

C'est un projet qui est très récent, né le lundi de la semaine du 23 novembre lors d'une réunion avec les deux associations de commerçants que sont la CVL et une toute nouvelle association qui s'appelle So Vieux-Lyon. Nous échangeons sur la réouverture prochaine (qui est intervenue samedi) des commerces dits « non-essentiels », et ces associations de commerçants nous ont exprimé le besoin d'être soutenues et accompagnées dans des opérations de communication et de visibilité. En effet, les commerçants de ces quartiers sont touchés par deux problématiques spécifiques : le Vieux-Lyon est un quartier touristique donc un peu moins visité par les Lyonnais mais davantage par des personnes venants d'autres territoires (et qui ne sont pas encore de retour) et par ailleurs, c'est un quartier qui compte un certain nombre de bars et restaurants qui ne peuvent pas encore rouvrir.

Ils ont donc un besoin urgent de visibilité. Pour répondre à cette demande, nous avons imaginé pour la période cruciale de Noël une opération appelée « le « calendrier de l'avent des commerçants et artisans du Vieux-Lyon ». Cette opération consiste à partager chaque jour sur le site de la mairie et sur les réseaux sociaux une enseigne, jusqu'au 24 décembre. Les participants nous ont été proposés par les associations de commerçants. L'idée est de présenter à chaque fois un savoir-faire, un produit spécifique de ces commerçants. Il y aura également un lot à gagner parmi les personnes qui partageront la publication sur Facebook. J'en profite d'ailleurs pour vous remercier par rapport à la première publication qui date d'hier. Il y a déjà eu pas mal de partages, dont certains d'entre vous, donc merci de votre soutien et de votre participation.

J'ajoute qu'on n'oublie pas les commerçants et artisans des autres quartiers, comme par exemple l'opération que vous a présentée Madame DRAILLARD sur nos aînés, qui fait intervenir les fleuristes de tout l'arrondissement. En janvier, les bars et restaurants devraient rouvrir, nous imaginons des opérations pour les soutenir à ce moment-là.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Mme la maire clôt la séance à 11h13 en présentant ses vœux de fin d'année pour tous